

M. & Mme PAINOT Loïc
334, rue de Sainte Croix
86550 Mignaloux-Beauvoir
loic.painot@gmail.com
☎ : 06.22.15.16.42

Madame Marie-Hélène AUDEBERT,
Commissaire-enquêteur sur
le projet déposé par la SAS CAS DE LA PLAINE,

Mairie de Mignaloux-Beauvoir,
Siège de l'enquête,
268 route de la gare
86550 Mignaloux-Beauvoir,
pref-enquetes-publicues@vienne.gouv.fr

Poitiers, le 16 juin 2023

Madame la Commissaire-Enquêteur,

La société VALECO est un spécialiste dans l'énergie et les énergies renouvelables, filiale d'EnBW (énergéticien Allemand). Avec seulement un an d'expérience en agrivoltaïsme et une installation pilote en élevage d'ovins au lycée agricole de Charolles en 2022, cette société ne semble avoir aucune réalisation en élevage de volailles.

Le projet expose une étude économique très détaillée sur la filière agricole régionale et les « défis de l'agriculture et l'alimentation », mais il s'étend peu sur l'étude d'impact et ne rassure pas sur les garanties de viabilité environnementale, alors que l'activité d'élevage avicole est très règlementée et surveillée au plan sanitaire. Bien plus que des ovins, un élevage de volailles dégrade les terres et terrains.

L'impact environnemental et toutes les conséquences du volume des déjections annuelles et de leur évacuation semblent minimisés avec des données imprécises. La gestion des effluents d'élevage est traitée par valorisation dans le projet maraîchage, ce qui reste discutable eu égard à la nature des fientes, et il subsiste un différentiel de plus de 20 T/an qui doit être évacué, sans plus de précision... Des aménagements techniques sont-ils nécessaires ? Un dispositif de contrôle est-il prévu ? Rappelons également que les routes alentours ne supportent pas de trafic de véhicules poids lourds.

Pour ce qui concerne la partie photovoltaïque, le projet ne fait pas mention d'étude comparatives sur toutes les implantations possibles sur le territoire de Grand Poitiers. On n'ignore quelles raisons techniques et environnementales ont motivé son implantation ?

Concernant l'évacuation de la puissance électrique très importante, 29 MW crête, il semblerait normal de préciser le ou les points de transformation et d'injection sur le réseau électrique avec l'emprise du raccordement.

La fin du projet n'est pas évoquée : Le démontage des infrastructures et panneaux photovoltaïques est-il organisé à son échéance ? Quelles conditions sont prévues pour que les terres redeviennent cultivables à la fin du projet/bail ?

On notera au passage la disproportion entre les revenus photovoltaïques (entre 1,5 et 2 M€/an, voire plus) et ceux des activités agricoles (quelques 10^{nes} de milliers d'€) qui ne démontrent nullement l'intérêt d'associer ces activités autrement que pour des raisons de communication, voire de « greenwashing ».

En conclusion, on peut légitimement s'interroger sur la décision d'implanter un tel projet, qui ne manquera pas d'occasionner diverses nuisances (odeurs, pollutions, risques sanitaires), à quelques centaines de mètres seulement de lotissements et d'un golf-hôtel...

A la lecture du document, je ne suis pas favorable au projet installation agrivoltaïque présenté par la société VALECO sur le site de La Plaine à Mignaloux-Beauvoir et suggère de le réétudier en n'associant pas l'élevage avicole à la production photovoltaïque.

Recevez, Madame la Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations,

Loïc PAINOT



4. Fiche d'identité du projet agri-solaire

Caractéristiques générales	
Surface totale	33,4 ha
Durée d'exploitation	30 ans
Caractéristiques techniques photovoltaïques	
Surfaces de l'installation photovoltaïque	26,2 ha clôturés pour 13,8 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules)
Puissance de la centrale envisagée	29 MWc
Production estimée et équivalent consommation	34 800 MWh/an, soit la consommation de 17 600 habitants en électricité
CO ₂ évité à production équivalente	206 tonnes/an
Modules et supports envisagés	54 278 modules en technologie dite « monocristallin » sur structures fixes
Hauteur maximale/minimale des structures par rapport au sol	2,92 m (max) / 0,8 (min) partie maraîchage 3,72 m (max) / 1,6m (min) partie volailles
Espacement inter-rang de panneaux	6 m partie maraîchage / 4 m partie volailles
Locaux techniques	2 postes de livraison et 3 postes de transformation
Caractéristiques techniques agricoles	
Surfaces agricole	7,28 ha pour le maraîchage (4,98 ha exploitables) / 21,07 ha pour les volailles
Productions agricoles	Maraîchage bio diversifié avec un chiffre d'affaires visé de 70 809 € Volailles fermière plein air avec un chiffre d'affaires visé de 130 000 € Commercialisation circuits courts et longs
Equipements agricoles	Serre de 1 000m ² pour le maraîchage 4 poulaillers mobiles Bâtiment d'environ 600 m ² incluant 400 m ² de stockage du matériel, 200 m ² pour l'abattage des volailles et la chambre froide pour le stockage des productions Réseau d'irrigation